# **DEMANDE DE PASSEPORT MINEUR**



PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRÉSSÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier

De ce fait, un autre rendez vous devra être pris par vos soins

1ère domando do nogganost	Danauvallament	Powto ou Vol
1 <sup>ère</sup> demande de passeport	Renouvellement	Perte ou Vol
CNI plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans  Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 5 ans :  1 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois  CNI du parent qui vient faire la demande	Ancien passeport biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans  CNI plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans  Si passeport et CNI périmés depuis plus de 5 ans :  1 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois  CNI du parent qui vient faire la demande	CNI plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans  Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 5 ans :  1 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois  CNI du parent qui vient faire la demande
Timbres fiscaux : 42 € pour un Mineur de plus de 15 ans 17 € pour un mineur de moins de 15 ans	Timbres fiscaux : 42 € pour un mineur de plus de 15 ans 17 € pour un mineur de moins de 15 ans	Timbres fiscaux: 42 € pour un Mineur de plus de 15 ans 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
2 photos d'identité de moins de 6 mois	2 photos d'identité de moins de 6 mois	Déclaration de perte ou de vol (si pas de CNI, fournir un document officiel avec photo)  2 photos d'identité de moins de 6
aux normes en vigueur	aux normes en vigueur	mois aux normes en vigueur
Un justificatif de domicile moins d'1 an	Un justificatif de domicile moins d'1 an	Un justificatif de domicile de moins d'1 an
Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur
à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	En cas de divorce, jugement complet En cas de garde alternée, jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent
Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents Si besoin, un justificatif de nationalité, si la mention n'apparait pas sur l'acte de naissance	Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents	Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents Si besoin, un justificatif de nationalité, si la mention n'apparait pas sur l'acte de naissance

### INFORMATIONS SUR LE RETRAIT DU PASSEPORT

Tout demandeur âgé de plus de 12 ans devra être présent pour le retrait du passeport.

Merci de vous munir de votre ancien passeport dans le cas d'une demande de renouvellement. Seuls les représentants légaux sont autorisés à retirer le passeport de la personne mineure.

Conformément à la législation en vigueur et pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un <u>délai de TROIS MOIS sera détruit et non remboursé.</u>

# **DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE MINEUR**



#### PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRÉSSÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier

De ce fait, un autre rendez vous devra être pris par vos soins

De ce fait, un autre rendez vous devra être pris par vos soins			
1 <sup>ère</sup> demande de CNI	Renouvellement	Perte ou Vol	
Passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans	CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans Si CNI périmée de plus de 5 ans : passeport valide ou périmé de moins de 5 ans	Passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans	
CNI du parent qui vient faire la demande	CNI du parent qui vient faire la demande	CNI du parent qui vient faire la demande	
Si pas de passeport ou passeport périmé depuis plus de 5 ans :	Si CNI et passeport périmés depuis plus de 5 ans :	Si pas de passeport ou passeport périmé depuis plus de 5 ans :	
1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	
2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	
Un justificatif de domicile moins d'1 an	Un justificatif de domicile moins d'1 an	Un justificatif de domicile De moins d'1 an	
Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Pour les personnes hébergées: Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	
En cas de divorce, jugement complet  En cas de garde alternée, jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	En cas de divorce, jugement complet  En cas de garde alternée, jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	En cas de divorce, jugement complet  En cas de garde alternée, jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	
Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents	Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents	Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents	
Si besoin, <b>un justificatif de nationalité</b> , si la mention n'apparait pas sur l'acte de naissance		Si besoin, un justificatif de nationalité, si la mention n'apparait pas sur l'acte de naissance 25 € de timbres fiscaux Déclaration de perte ou de vol (si	
		pas de passeport, fournir un document officiel avec photo)	

#### INFORMATIONS SUR LE RETRAIT DE LA CNI

Tout demandeur âgé de plus de 12 ans devra être présent pour le retrait de la carte d'identité. Seuls les représentants légaux sont autorisés à retirer la CNI de la personne mineure.

Merci de vous munir de l'ancienne CNI dans le cas d'une demande de renouvellement. S'il vous est impossible de la présenter le jour du retrait, un timbre fiscal de 25 € vous sera demandé.

Conformément à la législation en vigueur et pour des raisons de sécurité, toute CNI non retirée par son titulaire dans un délai de TROIS MOIS sera détruite et non remboursée.